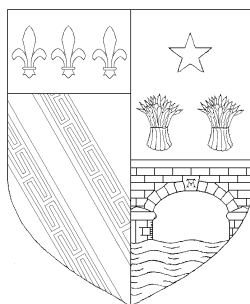


**VILLE DE PONT-SAINTE-MARIE**

**DEPARTEMENT DE L'AUBE**



**Vérification et maintenance des extincteurs des  
bâtiments communaux de la Ville de Pont-Sainte-Marie**

**CAHIER DES CLAUSES  
ADMINISTRATIVES PARTICULIERES  
C.C.A.P.**

Date et heure limites de remise des offres  
**Mardi 30 mars 2010 à 12 heures**

## SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

ARTICLE 2 - PRISE EN CHARGE DU MATERIEL ET DES EQUIPEMENTS

ARTICLE 3 - NATURE ET ETENDUE DES PRESTATIONS

ARTICLE 4 - PERIODE D'INTERVENTION DE LA MAINTENANCE

ARTICLE 5 - DESCRIPTION ET LOCALISATION

ARTICLE 6 - PROCEDURE DE VISITE

ARTICLE 7 - RAPPORT DE VISITE

ARTICLE 8 - REGLEMENT ET NORMES

ARTICLE 9 - OBLIGATIONS DU CLIENT

ARTICLE 10 - OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

ARTICLE 11 - DUREE DU CONTRAT - RECONDUCTION

ARTICLE 12 - CONTENU DES PRIX

ARTICLE 13 - PRIX DE REGLEMENT

ARTICLE 14 - REVISION DES PRIX

ARTICLE 15 - APPLICATION DE LA TAXE A LA VALEUR AJOUTEE

ARTICLE 16 - PAIEMENT - ETABLISSEMENT DE LA FACTURE

ARTICLE 17 - RESILIATION

ARTICLE 18 - ASSURANCES

*ANNEXE 1 - LISTE DES MATERIELS PAR SITE*

*ANNEXE 2 - TABLEAU PRIX DES RECHARGES, REEPREUVE, ECHANGE  
STANDARD*

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION**

Le CCATP a pour objet la vérification annuelle des extincteurs suivant la liste des matériels par site définis en annexe 1 du présent contrat.

Définition de la maintenance :

Vérification annuelle extincteurs à eau et à poudre

- Changement systématique du plomb
- Changement joint en cas de déformation ou déchirure
- Test des mécanismes
- Contrôle de la cartouche de gaz ou sparklet
- Contrôle du contenu de l'appareil
- Contrôle de l'additif
- Détassement de la poudre
- Contrôle de la validité de l'appareil
- Contrôle de la lance et de la poignée de manœuvre

Vérification annuelle extincteurs à CO2

- Changement du plomb
- Changement joint en cas de déformation
- Contrôle de la charge par pesée
- Contrôle de la date d'épreuve des mines
- Contrôle de la validité de l'appareil
- Contrôle de la lance ou des diffuseurs

## **ARTICLE 2 - PRISE EN CHARGE DU MATERIEL ET DES EQUIPEMENTS**

Le titulaire déclare connaître parfaitement la constitution des locaux et la consistance des matériels et équipement dont il assure la maintenance ainsi que les règles de sécurité et règlements applicables en pareille matière.

En conséquence, il ne pourra se prévaloir en aucune circonstance du manque ou de l'inexistence des spécifications afférentes aux installations.

Les candidats peuvent s'ils le souhaitent se rendre sur le site pour prendre connaissance du matériel et des équipements. Pour cela, ils doivent au préalable prendre rendez-vous suffisamment à l'avance en appelant Monsieur Jean-Pierre HEUILLARD au 03.25.71.83.93 pour convenir du moment de la visite. Les candidats ne pourront pas accéder au site en dehors de cette procédure.

## **ARTICLE 3 - NATURE ET ETENDUE DES PRESTATIONS**

L'entreprise s'engage à effectuer les travaux définis ci-dessous.

**A/ Maintenance préventive :**

Le contrôle réglementaire sera assuré **une fois par an**.

**B/ Remplacement des extincteurs périmés :**

Le titulaire devra signaler aux services techniques municipaux les extincteurs périmés.

**C/ Rechargement des extincteurs suite à la vérification :**

Le rechargement des extincteurs fera l'objet d'un bon de commande indépendant.

**ARTICLE 4 - PERIODE D'INTERVENTION DE LA MAINTENANCE**

Les interventions s'effectuent à l'intérieur de la plage horaire appelé « Période d'intervention ». Cette période d'intervention s'étend de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h le vendredi, jours fériés exclus

**ARTICLE 5 - DESCRIPTION ET LOCALISATION**

Les bâtiments communaux faisant l'objet du présent CCAP sont équipés d'installations indépendantes les unes des autres.

Les types d'appareils à vérifier ou remplacer ainsi que le nombre sont indiqués en annexe.

**ARTICLE 6 - PROCEDURE DE VISITE**

Un planning de visite sera établi en collaboration avec les Services Techniques Municipaux.

**ARTICLE 7 - RAPPORT DE VISITE**

A l'issue de chaque visite, le titulaire établira un rapport de visite dans lequel apparaîtront les éléments suivants :

- Localisation des équipements (bâtiments communaux, adresse)
- Date de la visite
- Nombre d'extincteurs contrôlés
- Les travaux effectués

## **ARTICLE 8 - REGLEMENTATION ET NORMES**

Le présent CCAP sera exécuté conformément aux prescriptions du règlement de sécurité contre l'incendie, au guide de maintenance du CNMIS, à la règle R4 de l'ASPSAD et aux normes NFX 69910 et NFX 61919.

## **ARTICLE 9 - OBLIGATIONS DU CLIENT**

Le client laissera au prestataire le libre accès aux locaux techniques et à tous les endroits contenant le matériel sous contrat.

Le client informera le prestataire de toute opération pouvant modifier le présent contrat.

## **ARTICLE 10 - OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE**

Si l'entreprise constate, dans le cadre de son offre, que les descriptifs techniques du présent CCAP sont erronés ou à compléter, il lui appartient de les rectifier et/ou les compléter en le précisant dans son offre.

L'entreprise doit être agréée APSAD ; elle doit fournir avec l'offre le certificat d'agrément.

Le titulaire s'engage à disposer d'une main d'œuvre qualifiée pour pouvoir assurer la vérification et l'entretien des matériels définis par le présent CCAP.

Le titulaire s'engage à disposer de tous les moyens nécessaires (personnel, matériel) pour assurer les engagements du présent CCAP.

A l'issue des différents contrôles périodiques et après chaque intervention, le prestataire devra mettre à jour le registre de sécurité.

En aucun cas, le prestataire ne pourra réaliser des prestations autres que celles prévues dans le contrat sans l'accord express du client.

Le prestataire informera le client de l'évolution de la réglementation et des mesures qu'il conviendrait de prendre pour demeurer en accord avec celle-ci.

Le prestataire sera responsable de tout dommage causé aux tiers par son fait, sa négligence, son imprudence ou par le fait de personnes dont il doit répondre et de choses qu'il a sous sa garde, conformément aux articles 1382 à 1386 du Code Civil.

## **ARTICLE 11 DUREE DU CONTRAT**

La durée du contrat sera **d'un an, renouvelable 1 fois maximum par reconduction express 12 mois de plus**, la résiliation se faisant avec un préavis de 2 mois avant la date anniversaire, par lettre recommandée avec accusé de réception.

A l'expiration du contrat, le prestataire laissera l'installation en état normal d'entretien et de fonctionnement.

La date d'effet du contrat initial sera le **12 avril 2010** pour une durée de douze mois et maximum de vingt quatre mois.

### **ARTICLE 12 - CONTENU DES PRIX**

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au stockage, au déplacement jusqu'au lieu de maintenance, à la main d'œuvre et assurances.

Le prestataire devra détailler toutes les prestations, objet du présent contrat :

- Prix de la vérification par appareil
- Prix du changement sparklet et additif
- Prix de la vacation s'il y en a
- Prix des recharges de tous types d'appareils
- Prix des échanges standard pour les CO2 2kg et 5kg à rééprouver

### **ARTICLE 13 - PRIX DE REGLEMENT**

L'offre de prix est forfaitaire annuellement pour l'ensemble des prestations incluses dans le présent cahier des charges.

Les factures seront présentées en 3 exemplaires, accompagnées de l'attestation de la prestation réalisée. Elles devront être établies par lieu d'installation, c'est-à-dire 1 montant par lieu selon détail fourni à l'annexe 1.

### **ARTICLE 14 - REVISION DES PRIX**

Les prix sont fermes la première année, et sont révisibles la deuxième année. Toutefois, la demande de révision devra parvenir au Service de la Commande Publique au plus tard le 31 janvier 2011. Dans le cas contraire, le forfait initial est reconduit.

Pour déterminer le prix de règlement de la deuxième année, il sera fait application de la formule de révision qui devra être fournie par le prestataire un mois avant son application selon le barème en vigueur au mois J.

### **ARTICLE 15 - APPLICATION DE LA TAXE A LA VALEUR AJOUTEE**

Il sera fait application du taux de T.V.A en vigueur au jour de l'exécution des services, sauf disposition réglementaire contraire, soit :

T.V.A. 19.6% pour l'ensemble des prestations effectuées.

## **ARTICLE 16 - PAIEMENT - ETABLISSEMENT DE LA FACTURE**

Le délai global de paiement ne pourra excéder 35 jours jusqu'au 30 juin 2010, 30 jours à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Les factures afférentes au contrat seront établies à terme échu à chaque passage du prestataire en un original et 2 copies certifiées conformes à l'original portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Le nom et adresse du créancier,
- Le numéro de son compte bancaire ou postal,
- Le numéro et la date du contrat,
- La prestation exécutée,
- Le montant hors T.V.A., de la prestation exécutée,
- Le taux et le montant de la T.V.A selon la réglementation en vigueur,
- Le montant total des prestations exécutées,
- La date de la facture.

**Il est impératif qu'il soit établi une facture par site et non une facture regroupant tous les sites de la Commune.**

Les factures seront adressées à l'adresse suivante :

**Monsieur le Maire  
MAIRIE de Pont-Sainte-Marie  
Place Langlois  
BP 30  
10152 PONT-SAINTE-MARIE cedex**

**Ou de préférence de façon dématérialisé à l'adresse suivante [compta-psm@wanadoo.fr](mailto:compta-psm@wanadoo.fr).**

Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique selon la réglementation en vigueur.

## **ARTICLE 17 - RESILIATION**

Si le prestataire manque à une ou plusieurs de ses obligations, au titre du présent contrat, le client se réserve le droit de résilier sous 48 heures ledit contrat sans préavis par lettre recommandée avec accusé de réception. Le prestataire sera redevable, envers le client d'une indemnité de 20% par rapport à la totalité des annuités restant à courir jusqu'au terme du contrat, valeur au jour de la résiliation.

Adaptation provisoire en cas de force majeure prolongée ou assimilée

En cas de force majeure prolongée entraînant ou risquant d'entraîner des restrictions permanentes ou même un arrêt de longue durée dans les prestations assurées, le titulaire devra proposer au client une adaptation provisoire à cette situation, notamment dans ses clauses de fournitures et de facturation du contrat.

**ARTICLE 18 - ASSURANCES**

Le prestataire s'engage à contracter toute assurance nécessaire couvrant les risques pouvant résulter de l'exécution des prestations ci-dessus définis.

Fait à Pont-Sainte-Marie,

Le \_\_\_\_\_

**Le Maire,**

**Lu et approuvé**

**Cachet commercial et  
signature de l'Entrepreneur**

**P. LANDRÉAT**

**ANNEXE 1**  
**LISTE DES MATERIELS PAR SITE**

**Lieu d'installation : Eglise, Place Langlois**

Extincteur EP 6L AFFF	1
Extincteur EP 9L AFFF	
Extincteur EP 6L	
Extincteur Poudre 6 kg	1
Extincteur Poudre 9 kg	
Extincteur CO <sub>2</sub> 2 kg	
RIA	
Alarme incendie Type 4	
Déclencheurs	
Exutoire	

**Lieu d'installation : Salle des Fêtes, 2 rue Georges Clémenceau**

Extincteur EP 6L AFFF	5
Extincteur EP 9L AFFF	
Extincteur EP 6L	
Extincteur Poudre 6 kg	1
Extincteur Poudre 9 kg	
Extincteur CO <sub>2</sub> 2 kg	1
Extincteur CO <sub>2</sub> 5 kg	1
R.I.A.	2
Alarme incendie type 4 pile	1
Déclencheurs	
Exutoire ouvrant	1
Coffret CO <sub>2</sub> ouverture fenêtre	1

**Lieu d'installation : Salle Pont Hubert, 10 avenue Jean Jaurès**

Extincteur EP 6L AFFF	2
Extincteur EP 9L AFFF	1
Extincteur EP 6L	
Extincteur Poudre 6 kg	
Extincteur Poudre 9 kg	
Extincteur CO <sub>2</sub> 2 kg	2

R.I.A.	3
Alarme incendie type 4 avec déclencheur	1
Déclencheurs	2
Exutoire ouvrant	2
Commande CO <sub>2</sub> exutoire1	

**Lieu d'installation : Espace Petite Enfance les Coccinelles, 37 rue Narcisse Hautelin**

Extincteur EP 6L AFFF	5
Extincteur EP 9L AFFF	
Extincteur EP 6L	
Extincteur Poudre 6 kg	
Extincteur Poudre 9 kg	
Extincteur CO <sub>2</sub> 2 kg	4

**Lieu d'installation : Maternelle Jean Jaurès (bat 1), 32 avenue Jean Jaurès**

Extincteur EP 6L AFFF	2
Extincteur EP 9L AFFF	
Extincteur EP 6L	
Extincteur Poudre 6 kg	1
Extincteur Poudre 9 kg	
Extincteur CO <sub>2</sub> 2 kg	2
Extincteur CO <sub>2</sub> 5 kg	1
R.I.A	
Alarme incendie type 4	1
Déclencheurs manuels	2
Exutoire	

**Lieu d'installation : Maternelle et primaire (bat 2), 32 avenue Jean Jaurès**

Extincteur EP 6L AFFF	2
Extincteur EP 9L AFFF	
Extincteur EP 6L	
Extincteur Poudre 6 kg	1
Extincteur Poudre 9 kg	
Extincteur CO <sub>2</sub> 2 kg	1
Extincteur CO <sub>2</sub> 5 kg	
R.I.A	
Alarme incendie type 4 batterie + déclencheur	1
Déclencheurs manuels	4

Exutoire	
----------	--

**Lieu d'installation : Cantine Bibliothèque (bat 3), 32 avenue Jean Jaurès**

Extincteur EP 6L AFFF	4
Extincteur EP 9L AFFF	
Extincteur EP 6L	
Extincteur Poudre 6 kg	
Extincteur Poudre 9 kg	
Extincteur CO <sub>2</sub> 2 kg	5
Extincteur CO <sub>2</sub> 5 kg	1
R.I.A	
Alarme incendie type 4 batterie + déclencheur	1
Déclencheurs manuels	7
Exutoire ouvrant	6
Treuil	2
Commande CO <sub>2</sub>	1
Coffret CO <sub>2</sub> ouverture fermeture	2

**Lieu d'installation : Primaire Jean Jaurès (bat 4), 32 avenue Jean Jaurès**

Extincteur EP 6L AFFF	4
Extincteur EP 9L AFFF	
Extincteur EP 6L	
Extincteur Poudre 6 kg	
Extincteur Poudre 9 kg	1
Extincteur CO <sub>2</sub> 2 kg	2
Extincteur CO <sub>2</sub> 5 kg	
R.I.A.	
Alarme incendie type 4 batterie + déclencheur	1
Déclencheurs manuels	3
Exutoire	

**Lieu d'installation : Primaire Sarrail (bat 5), 5 rue Sarrail**

Extincteur EP 6L AFFF	8
Extincteur EP 9L AFFF	
Extincteur EP 6L	
Extincteur Poudre 6 kg	2
Extincteur Poudre 9 kg	
Extincteur CO <sub>2</sub> 2 kg	3
Extincteur CO <sub>2</sub> 5kg	
R.I.A	

Alarme incendie type 4 batterie + déclencheur	1
Déclencheurs manuels	6
Exutoire	

**Lieu d'installation : Maternelle Sarrail (bat 6), 7 rue Sarrail**

Extincteur EP 6L AFFF	5
Extincteur EP 9L AFFF	
Extincteur EP 6L	
Extincteur Poudre 6 kg	
Extincteur Poudre 9 kg	
Extincteur CO <sub>2</sub> 2 kg	3
Extincteur CO <sub>2</sub> 5 kg	
R.I.A	
Alarme incendie type 4 batterie + déclencheur	1
Déclencheurs manuels	6

**Lieu d'installation : Gymnase des écoles, 32 avenue Jean Jaurès**

Extincteur EP 6L AFFF	1
Extincteur EP 9L AFFF	
Extincteur EP 6L	
Extincteur Poudre 6 kg	
Extincteur Poudre 9 kg	
Extincteur CO <sub>2</sub> 2 kg	
Extincteur CO <sub>2</sub> 5 kg	
R.I.A	
Alarme incendie type 4 batterie + déclencheur	1
Déclencheurs manuels	6
Exutoire	

**Lieu d'installation : Préfabriqué Outil en Main, 32 avenue Jean Jaurès**

Extincteur EP 6L AFFF	2
Extincteur EP 9L AFFF	
Extincteur EP 6L	
Extincteur Poudre 6 kg	
Extincteur Poudre 9 kg	
Extincteur CO <sub>2</sub> 2 kg	
Extincteur CO <sub>2</sub> 5 kg	
R.I.A	
Alarme incendie sur secteur	1

Déclencheurs manuels	6
----------------------	---

**Lieu d'installation : Espace d'Animation Social et Culturelle, 1 rue Sarrail**

Extincteur EP 6L AFFF	5
Extincteur EP 9L AFFF	
Extincteur EP 6L	
Extincteur Poudre 6 kg	
Extincteur Poudre 9 kg	
Extincteur CO <sub>2</sub> 2 kg	2
Extincteur CO <sub>2</sub> 5 kg	
R.I.A	
Alarme incendie type 4	1
Déclencheurs manuels	3

**Lieu d'installation : COSEC / SALLE DE GYMNASTIQUE, 2 rue Henri Barbusse**

Extincteur EP 6L AFFF	14
Extincteur EP 9L AFFF	
Extincteur EP 6L	
Extincteur Poudre 6 kg	3
Extincteur Poudre 9 kg	
Extincteur CO <sub>2</sub> 2 kg	2
Extincteur CO <sub>2</sub> 5 kg	
R.I.A	
Alarme incendie type 4 batterie + déclencheur	1
Déclencheurs manuels	8
Exutoire ouvrant	11
Treuil	9
Commande CO <sub>2</sub> exutoire	1
Exutoire double effet	4

**Lieu d'installation : Hall de Tennis couvert, 2 rue Henri Barbusse**

Extincteur EP 6L AFFF	1
Extincteur EP 9L AFFF	
Extincteur EP 6L	
Extincteur Poudre 6 kg	
Extincteur Poudre 9 kg	
Extincteur CO <sub>2</sub> 2 kg	1
Extincteur CO <sub>2</sub> 5 kg	
R.I.A	

Alarme incendie type 4 pile	1
Déclencheur	
Exutoire	2
Commande par treuil	2

**Lieu d'installation : Maison des Associations, 1 rue Georges Clémenceau**

Extincteur EP 6L AFFF	3
Extincteur EP 9L AFFF	
Extincteur EP 6L	
Extincteur Poudre 6 kg	
Extincteur Poudre 9 kg	
Extincteur CO <sub>2</sub> 2 kg	1
R.I.A	
Alarme incendie type 4 pile	1
Déclencheur	
Exutoire	

**Lieu d'installation : Ecole Municipale de Musique, Place Langlois**

Extincteur EP 6L AFFF	2
Extincteur EP 9L AFFF	
Extincteur EP 6L	
Extincteur Poudre 6 kg	1
Extincteur Poudre 9 kg	
Extincteur CO <sub>2</sub> 2 kg	1
R.I.A	
Alarme incendie type 4 batterie + déclencheur	1
Déclencheur manuel	2
Exutoire	

**Lieu d'installation : RASED et Cantine Annexe, 3 rue Sarraill**

Extincteur EP 6L AFFF	2
Extincteur EP 9L AFFF	
Extincteur EP 6L	
Extincteur Poudre 6 kg	2
Extincteur Poudre 9 kg	
Extincteur CO <sub>2</sub> 2 kg	1
R.I.A	
Alarme incendie type 4 batterie + déclencheur	1
Déclencheurs manuels	1

Exutoire	
----------	--

**Lieu d'installation : Point Emploi Service, Place Langlois**

Extincteur EP 6L AFFF	1
Extincteur EP 9L AFFF	
Extincteur EP 6L	
Extincteur Poudre 6 kg	
Extincteur Poudre 9 kg	
Extincteur CO <sub>2</sub> 2 kg	1
R.I.A	
Alarme incendie	
Déclencheur	
Exutoire	

**Lieu d'installation : Services Techniques Administratif, Place Langlois**

Extincteur EP 6L AFFF	5
Extincteur EP 9L AFFF	
Extincteur EP 6L	
Extincteur Poudre 6 kg	2
Extincteur Poudre 9 kg	
Extincteur CO <sub>2</sub> 2 kg	2
R.I.A	
Alarme incendie type 4 pile	
Déclencheur	
Exutoire	

**Lieu d'installation : Ateliers Municipaux, 7 rue Narcisse Hautelin**

Extincteur EP 6L AFFF	5
Extincteur EP 9L AFFF	1
Extincteur EP 6L	
Extincteur Poudre 6 kg	
Extincteur Poudre 9 kg	
Extincteur CO <sub>2</sub> 2 kg	1
R.I.A	
Alarme incendie	
Déclencheur	
Exutoire	

**Lieu d'installation : Complexe Sportif Henri Jacquot, stade**

Extincteur EP 6L AFFF	1
Extincteur EP 9L AFFF	
Extincteur EP 6Ll	
Extincteur Poudre 6 kg	1
Extincteur Poudre 9 kg	
Extincteur CO <sub>2</sub> 2 kg	
R.I.A	
Alarme incendie	
Déclencheur	
Exutoire	

**Lieu d'installation : Bibliothèque la Tour aux livres, Quartier Debussy « les Bouleaux »**

Extincteur EP 6L AFFF	2
Extincteur EP 9L AFFF	
Extincteur EP 6L	
Extincteur Poudre 6 kg	
Extincteur Poudre 9 kg	
Extincteur CO <sub>2</sub> 2 kg	1
R.I.A	
Alarme incendie type 4 batterie + déclencheur	1
Déclencheurs manuels	6
Exutoire	

**Lieu d'installation : La Ronde Enfantine, rue Claude Debussy**

Extincteur EP 6L AFFF	1
Extincteur EP 9L AFFF	
Extincteur EP 2L	1
Extincteur Poudre 6 kg	
Extincteur Poudre 9 kg	
Extincteur CO <sub>2</sub> 2 kg	1
R.I.A	
Alarme incendie type 4 pile	1
Déclencheur	
Exutoire	

Lieu d'installation : MAIRIE, Place Langlois

Extincteur EP 6L AFFF	4
Extincteur EP 9L AFFF	1
Extincteur EP 6L	1
Extincteur Poudre 6 kg	
Extincteur Poudre 9 kg	
Extincteur CO <sub>2</sub> 2 kg	4
Extincteur CO <sub>2</sub> 5 kg	1
R.I.A	
Alarme incendie type 4 pile	1
Déclencheur	
Exutoire	

**ANNEXE 2**  
**PRIX DES RECHARGES**  
 +  
**Réépreuves et échange standard**

MATERIELS	NOMBRE	PRIX UNITAIRE HT
Extincteur EP 6L AFFF	92	
Extincteur EP 91 AFFF	3	
Extincteur EP 2L	1	
Extincteur EP 6L	1	
Extincteur Poudre 2 kg		
Extincteur Poudre 6 kg	15	
Extincteur Poudre 9 kg	1	
Extincteur CO <sub>2</sub> 2 kg	41	
Extincteur CO <sub>2</sub> 5 kg	4	